



Centre de loisirs des mercredis en période scolaire

Vous trouverez ci-joint les modalités d'inscription pour les mercredis de septembre 2025.

Le formulaire internet est ouvert jusqu'au 31 juillet.

Pour ceux qui rateront la date, il vous faudra attendre la semaine du 25 août, mais nous ne pouvons pas vous garantir qu'il y aura encore de la place pour votre enfant.

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdFDTWWJ0FxHTI6nmTLQOkQaw7gbC9Njxu62hrOoyrmXp9jfA/viewform?usp=header>

(lien à disposition sur <https://treon.fr/enfance-jeunesse/centre-de-loisirs/>)

La procédure reste la même pour l'année scolaire 2025/2026 ; chaque mois vous recevrez (adhérents 2025) le lien d'inscription pour les mercredis du mois suivant.

Le dossier de votre enfant doit être à jour (complet et/ou résigner avant le mois de septembre) : n'hésitez pas à passer en garderie durant ce mois de juin (16h30-18h30) en nous prévenant avant.

Le règlement doit être fait avant le premier jour d'accueil de l'enfant.

Les inscriptions se font à la journée sur les mercredis et en fonction des besoins (pas obligatoirement tous les mercredis du mois).

L'ensemble des documents est disponible sur le site internet treon.fr (Document d'inscription, les informations pratiques (tarifs, horaires...) et le calendrier d'ouverture).

Association Tréon Loisirs
33 grande rue, 28500 TREON
accueildeloisirs.treon@gmail.com
02.37.38.40.80